



# BAPTEME REPUBLICAIN OU PARRAINAGE CIVIL

## Le principe

Le parrainage civil, également appelé baptême républicain, est un acte symbolique qui permet de désigner, dans le cadre laïque, un ou plusieurs parrains et marraines à son enfant. Le baptême est destiné à faire adhérer l'enfant aux valeurs républicaines.

Il n'a pas de valeur légale, il n'est prévu par aucun texte et n'est pas inscrit sur les registres de l'Etat-Civil.

L'engagement de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, pris par les parrains et marraines, est uniquement symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis de leur filleul(le).

Il est toutefois possible pour les parents qui le souhaitent, de désigner quelqu'un pour s'occuper de leurs enfants après leur décès par testament ou déclaration spéciale devant notaire.

La personne désignée par les parents n'ayant pas l'obligation d'accepter la tutelle, il est préférable d'avoir recueilli son accord au préalable

En cas de décès des parents, les parrain et marraine sont investis d'une responsabilité morale, mais la loi civile ne leur reconnaît aucun statut particulier. Ils ne sont donc pas forcément tuteurs de leur filleul(le). Le tuteur est désigné par le juge de tutelle et le conseil de famille. Parrain et marraine civils et religieux n'ont aucun droit.

## Les conditions à remplir

- Etre domicilié sur la commune de Demi-Quartier
- L'enfant doit être mineur

## Comment procéder ?

La demande se fait auprès du Service Etat-Civil de la Mairie de Demi-Quartier. Une date sera fixée pour la cérémonie du baptême, lorsque le dossier constitué est validé par la Mairie

## Pièces à fournir Tous les documents doivent être fournis en originaux et copies

- Dossier de baptême complété (fiches de renseignements)
- Acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois
- Photocopie et original du Livret de Famille
- Photocopie et original de la pièce d'identité des parents
- Photocopie et original d'un justificatif de domicile (loyer, téléphone fixe, EDF...) des parents
- Photocopie et original de la pièce d'identité des parrains et marraines

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service État Civil de Demi-Quartier dans le cadre de votre démarche de demande d'un acte d'état civil. Elles sont conservées par le service État Civil, le temps de l'établissement d'une attestation ou délivrance d'un acte, ou en application du code civil. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679) », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant le Délégué à la Protection des Données [dpo@ccmpb.fr](mailto:dpo@ccmpb.fr). Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)